



QUI A EU CETTE IDÉE FOLLE ?

On se demande parfois ce qui passe par la tête de nos décideurs : celui qui a eu l'excellente idée de supprimer l'assistance dédiée à la déclaration en ligne, et joignable directement par les usagers (il s'agissait d'un 0 800.... que les usagers pouvaient contacter directement et également joignable par tchat en ligne), aurait mieux fait de consulter les agents de terrain !

Car il n'a pas jugé utile de mettre à la disposition des agents une "base école" leur permettant d'accéder à la procédure en ligne (sans parler d'une formation minimale à cette procédure).

S'ils veulent apporter une réponse satisfaisante aux usagers, les agents n'ont désormais pas d'autre solution que de consulter leur propre compte fiscal sur impots.gouv.fr ... quand ils en ont un (la télé déclaration reste un choix personnel et non une obligation).

A défaut, quelle solution proposer au nombreux usagers bloqués sur la procédure ?? Compliqué alors d'assurer la promotion de nos services en ligne comme il est demandé aux agents de le faire...

Autre difficulté repérée : l'impossibilité cette année de délivrer par mail ou téléphone, des identifiants perdus quand ces derniers n'ont pas été validés par les contribuables sur leur compte fiscal : ils doivent alors se déplacer au guichet avec leur pièce d'identité.

Si cela semble normal compte tenu de la confidentialité des informations, c'est en complète contradiction avec la finalité affichée : moins de contribuables à l'accueil ! On est loin du tout numérique annoncé à grands coups de tambour ! !

Autre problème: la dématérialisation des documents des retraités !

Ces derniers qui ne reçoivent plus leur montant à déclarer par courrier de la part de leurs caisses de retraite, comparent les montants pré-imprimés avec ce qui leur est versé sur le compte bancaire... et forcément il est différent (part de la CSG non déductible) : cette nouveauté génère également beaucoup d'appels et de déplacements au guichet de nos services !

Et aucune communication de la DGFIP alors qu'il y a nombres d'appels pour ce motif....

Cette mission de l'accueil en période d'échéance est suffisamment difficile comme ça pour ne pas en rajouter : difficile déjà pour ceux dont c'est le cœur de métier... sans parler de ceux qui sont formés à d'autres missions et qui viennent en renfort pendant la campagne de la déclaration....

Et comme tout le monde le sait, répondre à côté - faute de formations suffisante et d'accès à l'information - génère encore plus de charges, ce dont nos services n'ont vraiment pas besoin !!!



CHORUS EN PERTE DE VITESSE ?

L'application CHORUS fait des siennes

Entre autres :

- les problèmes d'impression ou de sauvegarde,
- la désynchronisation entre Chorus Chœur et Chorus Formulaire,
- les difficultés dans l'utilisation des pièces jointes,



- les problèmes dans la mise à disposition des demandes de paiements dans le Workflow ou celles supprimées dans la bannette de travail, etc

...il y a de quoi agacer les agents qui travaillent avec ce logiciel....

La situation ne devrait pas s'améliorer tout de suite car les dysfonctionnements sont liés à la mise à jour du progiciel de CHORUS qui sera effective à la mi-juillet (avec une période de fermeture de l'application non déterminée à ce jour).

Cela conforte (*malheureusement !*) **FO** dans sa revendication de disposer d'applications informatiques fiables, performantes et ergonomiques, avec des supports informatiques adaptés aux applications et aux personnels.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : MARCHÉ ARRIÈRE TOUTE.

Le projet de loi Rebsamen sera en débat au Parlement fin mai. Le 11 mai, **FO** a rappelé la « régression historique » que constituerait, au vu du projet, la disparition du Rapport de situation comparée (RSC—diagnostic de la situation comparée entre femmes et hommes).



Devant la levée de boucliers, le gouvernement a annoncé un amendement visant à conserver le RSC et à maintenir les sanctions prévues.

SERPENT DE MER



Comme régulièrement, le serpent de mer de la retenue à la source vient encore d'émerger des eaux (pas si) profondes où il nage depuis bien longtemps ! Sauf que les gouvernants semblent décidés à lui sortir la tête de l'eau fiscale de plus en plus souvent.... Rappelons que **FO** est opposé à tout projet de retenue à la source et de fusion de la CSG avec l'impôt sur le revenu qui porterait inéluctablement atteinte à la nécessaire progressivité de l'impôt sur le revenu.

Bien entendu, le gouvernement en profite pour évoquer une nouvelle fois le projet de l'obligation de déclarer en ligne ! Et ça aussi **FO** est contre car cela déshumanise les relations et reporte sur les redevables une partie de la gestion de l'assiette et certains contentieux de l'impôt.